



PERMIS DE CONCOURS DIVERS

Loi cantonale du 08.02.2007 sur la police du commerce

DELIVREE PAR

La Police municipale de Sierre
Rue du Bourg 14
3960 Sierre
Tel : 027 / 452.06.02 - Fax : 027/452.06.05
police_municipale@sierre.ch

A (ORGANISATION) :

REPRESENTEE PAR :

☎ :

FAX :

E-MAIL :

TYPE DE CONCOURS :

DATE(S) :

LIEU :

HORAIRE DEBUT ET FIN :

.....

En application de l'art. 19, al 2, de ladite loi, il sera perçu une taxe de Fr. 20.—, à payer directement au poste de la police municipale à Sierre.

Les organes de police sont habilités à contrôler en tout temps la régularité de l'organisation du concours et à prendre les mesures qui s'imposent en cas d'abus.

Remarques :

Lieu et date Sierre, le

LE BENEFICIAIRE

POLICE MUNICIPALE SIERRE

Thomas Zimmermann
Commissaire de Police

.....

.....